

LA JEUNESSE ET LE MOUVEMENT SYNDICAL



La Conférence Internationale du Travail et le problème du chômage des Jeunes

par Kurt Löwenstein

La Conférence internationale du Travail, qui se tient en ce moment à Genève, a mis à son ordre du jour le problème du chômage des jeunes; mais c'est à l'ordre du jour de toute la société que ce problème s'est trouvé porté dès le début de la crise économique.

La session de la Conférence a été préparée par le B. I. T. par une enquête qui donne des renseignements sur la situation des jeunes dans les pays affiliés. Une vaste étude imprimée nous fournit une documentation authentique sur le chômage des jeunes au-dessous de 25 ans et sur les mesures appliquées par les divers pays pour pallier à la gravité de la situation.

Mais la jeunesse elle-même veut à juste titre prendre part à la gestion de ses intérêts. Les grandes associations des jeunes travailleurs, en particulier l'Internationale des Jeunes Socialistes avec le concours de la Fédération Syndicale Internationale, ont adressé dans une pétition, un appel pressant à la Conférence internationale du Travail en vue de réclamer du travail pour les millions de jeunes gens qui sont privés de travail et de pain par suite de la crise économique. Cette pétition réclame aussi des mesures d'assistance pour les jeunes chômeurs, de façon à les préserver de la misère matérielle, à adoucir leur détresse morale résultant de leur inactivité forcée, et à rendre

possible leur éducation professionnelle et générale.

Inutile de dire que le groupe patronal de la Conférence n'est nullement disposé à prêter sa collaboration à une œuvre constructive, qui lui semble menacer ses privilèges. Ses porte-parole se sont efforcés d'en faire ajourner la solution, sous prétexte que la documentation du B. I. T. demanderait à être complétée et qu'il conviendrait d'étudier plus mûrement ces grands problèmes. Ce fut pour le camarade Mertens l'occasion de faire observer que, si les délégués n'ont pas encore mûrement réfléchi aux problèmes à l'ordre du jour avant la réunion de la Conférence, il y a lieu de se demander ce qu'ils sont venus y faire.

Il s'agit pour la Conférence d'établir une liste de suggestions qui sera communiquée aux gouvernements de différents pays. Les mesures envisagées sont d'une grande portée : prolongation de l'obligation scolaire, élévation de l'âge d'admission au travail, éducation générale et professionnelle, aide sociale, possibilité d'occuper les jeunes chômeurs d'une manière productive pour la collectivité, possibilités de leur trouver des emplois individuels. Aucun doute que la solution de ce problème du chômage des jeunes ne soit urgente, non seulement sur le plan international, mais dans cha-

que pays et dans chaque commune. Partout, le jeune chômeur n'est plus un phénomène passager, mais un fait durable. Dans presque tous les pays, nous pouvons constater qu'il y a un grand nombre de jeunes gens qui n'ont jamais bénéficié d'un apprentissage quelconque, qui n'ont jamais été régulièrement embauchés. Ceux qui n'ont rien connu d'autre que le chômage permanent ne sont pas rares. Une statistique des syndicats anglais de 1931 reflète toute la misère de cet état. D'après ces chiffres, le chômage des jeunes de 15 ans est de 9.6 p. c., tandis que celui de 17 à 18 ans s'élève à 47.3 p. c. Le B. I. T. estime que le chiffre total des chômeurs au-dessous de 22 ans dépasse même 7,000,000 et, malheureusement, cette évaluation n'est pas exagérée. Ces chiffres ne nous renseignent pas seulement sur la misère et le désespoir des jeunes chômeurs, mais ils montrent la décomposition de toute une société, la destruction du dynamisme édificateur de l'avenir. L'activité professionnelle présente le moyen éducatif le plus intéressant dont une société puisse se servir. Exercer pratiquement un travail utile à la société, c'est la meilleure et la plus naturelle méthode de prendre conscience de la structure sociale, d'en comprendre la valeur et de se sentir lié à la communauté. La société actuelle est en train de démolir elle-même cruellement son propre avenir.

Si on l'examine sous ce rapport, le problème de la jeunesse s'élargit jusqu'au problème social général. Le fascisme européen provient en grande partie de ce problème catastrophique de la jeunesse, qui n'est pas résolu et qui semble irrésoluble à l'aide des moyens dont dispose la société actuelle.

Les Etats-Unis ont depuis longtemps essayé de trouver des solutions particulières au chômage des jeunes. Il y a plus de cinquante ans que le philanthrope George a fondé près de New-York une « République de la Jeunesse abandonnée », basée sur les principes de l'autonomie, de l'autoadministration et de la coopération. Ce sont ensuite les Soviets qui ont profité de cette expérience et qui ont réalisé plusieurs colonies de ce genre (voir *Chemin de la Vie*). Dans tous les pays en proie à un chômage considérable, les jeunes furent les premières victimes morales de la crise économique, ce qui s'explique par le dynamisme propre à cet âge. Il est évident que, dans les grandes cités des Etats-Unis, où il y a des bandes bien organisées de criminels, les jeunes s'attachent vite à l'armée des vagabonds et des gangsters.

C'est la détresse morale de la jeunesse qui a fait naître le plan que le président Roosevelt a soumis à la décision du Congrès à l'appui du N. R. A., sa vaste tentative de restauration économique nationale. La réalisation de ce plan a été décrite d'une façon concrète dans la *Revue Internationale du Travail*, par Dubreuil, qui en

a fait une étude minutieuse. Ce plan doit atteindre le double but d'aider les jeunes et de conserver au pays la richesse naturelle de ses forêts. C'est qu'en effet, le capitalisme américain a exploité durant de longues années les forêts en vue de son profit, sans tenir compte des intérêts légitimes du pays. De plus, des incendies fréquents ont détruit beaucoup de bois. On estime que la perte annuelle par le feu excédait 10,000,000 d'hectares. C'est sur ces faits que Roosevelt a basé son plan d'aide en faveur de la jeunesse. Les jeunes ont été invités à s'installer, sous la direction générale d'un ancien fonctionnaire syndical et avec le concours de bûcherons adultes, dans des camps d'environ 200 hommes. Ils construisent des laies et établissent des postes de téléphone pour rendre possible un rapide service de communications en cas d'incendie; ils s'occupent d'arracher les buissons et les arbustes pour diminuer les risques d'incendie, d'élaguer les taillis pour faciliter la croissance des arbres et de renforcer à l'aide de plantes à longues racines le terrain, là où l'orage l'a fait mouvant. Les jeunes ouvriers embauchés gagnent 30 dollars par mois, plus la nourriture, le vêtement et le logement sous la tente. 5 dollars sont à leur entière disposition, tandis que 25 dollars sont transmis à leurs parents. Au cours de la première année, plus de 314,000 jeunes ouvriers furent ainsi embauchés. L'administration de ces camps ressortit de l'administration militaire sans que, toutefois, ces jeunes gens soient soumis à une discipline militaire. Chaque camp a une bibliothèque et une sorte de salle de lecture; un journal hebdomadaire illustré, édité sous le titre caractéristique de *Happy Days* (Jours heureux), est gratuitement mis à la disposition des jeunes.

De telles mesures sont évidemment utiles à titre de mesures d'assistance provisoires pour adoucir la situation actuelle, mais elles ne représentent pas des solutions fondamentales et générales.

De tous les moyens possibles que le rapport du B. I. T. a envisagés, ce sont la prolongation de l'obligation scolaire et l'élévation de l'âge d'admission au travail qui sont au premier plan. Le Bureau international d'Education, de Genève, a publié une étude très intéressante sur ce sujet, qui est basée sur les données fournies par les Ministères de l'Instruction publique de 25 pays. D'après cette publication, une obligation scolaire existe dans tous les pays qui ont répondu, mais la durée varie de trois ans (filles) ou cinq ans (garçons) en Egypte, aux Indes et au Siam; à dix ans en U. R. S. S.; à neuf ans aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et dans quelques cantons de la Suisse. La plupart des pays ont une obligation scolaire de sept ou huit ans. Il est intéressant de savoir que la France, malgré son organisation progressive du système scolaire, ne connaît

qu'une obligation de sept ans. Il n'est pas rare qu'on rencontre à 6 ou 7 heures du matin dans les trains de banlieue ces garçons de 12 et 13 ans, apprentis, pâles galopins, qui courent à leur atelier ou à leur chantier d'où ils rentrent chez eux à 8 heures du soir, éreintés, dégoûtés, avec une faim de loup rarement satisfaite, pauvres petites victimes de l'exploitation capitaliste.

Evidemment, les jeunes gens de 13 ans sont pour le patron des ouvriers moins chers et plus accommodants que ceux de 18 ans. Ces ouvriers, presque encore enfants, exercent une forte pression sur le niveau des salaires et accroissent forcément le chômage de leurs aînés. C'est pourquoi la Fédération Syndicale Internationale, à son congrès de l'année dernière, à Bruxelles, a unanimement voté la prolongation de l'obligation scolaire à 15 ans et l'élévation de l'admission au travail à cet âge. Les Fédérations nationales ont dû prendre de telles décisions, bien que la prolongation scolaire soit un sacrifice pour les parents. Pour ceux-ci, la prolongation de l'obligation équivaut à une prolongation de leurs charges de nourriture et d'entretien, et cela à une époque où ils ont déjà beaucoup à souffrir des conséquences de la crise. Mais les ouvriers désirent quand même la prolongation de l'obligation scolaire, non seulement parce qu'elle est une mesure efficace à même d'améliorer la situation actuelle, mais parce qu'elle signifie un progrès durable dans la voie qui mène à l'émancipation de la classe ouvrière. Le travail moderne et la vie sociale réclament du jeune ouvrier des efforts plus qualifiés qu'autrefois en ce qui concerne la constitution physique, la souplesse intellectuelle et le caractère moral. La prolongation de l'obligation scolaire serait à ce point de vue d'un intérêt général et permanent, même en dehors de la résorption du chômage des ouvriers de 18 à 20 ans, qui forcément en résulterait.

Il n'est pas de la compétence de la Conférence internationale du Travail de prendre des décisions obligatoires; elle établira seulement des suggestions qui seront communiquées aux gouvernements des différents Etats. Les capitalistes, conformément à leur attitude économique, s'opposeront à toutes ces mesures, qui sont de nature à réduire leurs profits. Seules l'agitation des ouvriers et la puissance des organisations syndicales assureront leur réalisation.

— x —

Le chômage des jeunes à la Conférence du Travail

Le mercredi 5 juin, dans l'après-midi, les délégués des jeunes chômeurs remirent au Bureau de la Conférence du Travail les pétitions. Plus de 150,000 signatures ont été

réunies en Hollande, Belgique, Hongrie, dans le Luxembourg, en Finlande, Tchécoslovaquie et aux Etats-Unis. Une pétition de la confédération internationale des Syndicats chrétiens réunit plus de 85,000 souscriptions.

Avant la remise des pétitions, les délégations parcoururent la ville de Genève en trois cortèges : les délégations de la F. S. I. et de l'Internationale des Jeunes socialistes, les chrétiens et les communistes.

La séance de la Conférence où eut lieu la remise des pétitions fut particulièrement émouvante et rappela à certains moments la séance d'ouverture de la Conférence du Désarmement. Les délégués des différentes tendances prononcèrent de brèves allocutions, traduisant la détresse de la jeunesse et ses espoirs dans la Conférence du Travail.

En dehors des jocistes, la Belgique était représentée par trois délégués des Jeunes syndicales : les camarades Galliaert, d'Anvers, et Biet, d'Arlon, et la citoyenne Steux, de Dottignies.

Les camarades Ollenhauer et Biet prirent la parole au nom de l'Internationale des Jeunes socialistes et de la Fédération syndicale internationale. Le délégué ouvrier anglais Hayday, au nom du groupe ouvrier, assura les délégations des jeunes chômeurs de l'appui énergique du groupe ouvrier de la Conférence.

Le lendemain, jeudi 6 juin, eut lieu la discussion générale sur la question. Notre ami Corneille Mertens, au nom du groupe ouvrier, déposa une résolution disant que :

« La Conférence, estimant que la question du chômage des jeunes gens nécessite une solution urgente;

» Qu'il est désirable que la Conférence puisse encore, au cours de la présente session, adopter une recommandation. »

Plusieurs délégués gouvernementaux, dont le délégué belge, M. Mahaim, appuyèrent la résolution du groupe ouvrier. Finalement, malgré les efforts du groupe patronal, essayant de remettre la question et ergotant de la complication du problème, la résolution fut adoptée par 96 voix contre 17. Le délégué patronal belge, M. G.-L. Gérard, du Comité central industriel, vota naturellement contre.

Une Commission fut chargée d'étudier et de soumettre à la Conférence une recommandation s'inspirant du projet du B. I. T.

A la même séance, le camarade Jouhaux combattit les camps de travail qui, dans la plupart des pays, aboutissent à la militarisation de la jeunesse.

Vers la prolongation de la scolarité

La presse a annoncé que M. Bovesse, ministre de l'Instruction publique, soumettra sous peu au Conseil des Ministres un rapport sur la question de la prolongation de la scolarité, qui préconise l'adoption du principe de la scolarité générale et professionnelle jusqu'à l'âge de 16 ans.

A titre transitoire, le projet n'envisage pas encore l'obligation pour tous les jeunes gens, estimant qu'il faut atteindre d'abord les jeunes chômeurs.

Un rédacteur du Peuple a interviewé notre ami Marius Renard sur le projet de M. Bovesse.

— A première vue, a répondu Marius Renard, l'initiative que va prendre le ministre de l'Instruction publique, me paraît heureuse. Il ne faut pas oublier que voilà deux ans — si pas plus — que l'on demande la prolongation de la scolarité envisagée comme un facteur de résorption du chômage et comme un facteur de l'évolution économique.

— Estimez-vous la mesure envisagée suffisante ?

— Elle me paraît incomplète. Ceux qui préconisent la prolongation de la scolarité pensent que la mesure devrait s'étendre non pas seulement aux jeunes chômeurs, mais à tous les jeunes gens de 14 à 15 ou 16 ans. Mais, ajoute notre interlocuteur, il s'agit sans doute d'une mesure de transition. Et il est probable que l'on s'apercevra bien vite qu'elle doit être complétée et surtout étendue.

— Comment concevez-vous l'enseignement à donner aux adolescents de 14 à 16 ans. Dans le sens professionnel ?

— Non, pas exclusivement. Cet enseignement doit être général également dans le sens le plus large.

Non seulement il faudra prolonger les études dites primaires ou moyennes, mais aussi organiser des cours spéciaux d'éducation, d'économie sociale, de législation, d'hygiène, etc., qui font généralement défaut dans l'enseignement professionnel actuel. Ces cours doivent être obligatoirement établis, à côté des cours techniques proprement dits, dans les écoles artistiques ou techniques actuelles ou dans les écoles à créer.

— Comment concevez-vous la mise en pratique de l'initiative que l'on annonce ?

— Avec la collaboration des groupements économiques et sociaux et l'intervention aussi généreuse que possible des pouvoirs publics. C'est aux groupes syndicaux à réclamer des cours aux communes et aux provinces, au besoin à en créer, si les écoles qui existent déjà ne peuvent suffire. Et, soit dit en passant, j'espère bien que nos organisations, dès que les arrêtés auront paru, se mettront résolument à l'œuvre.

— Vous ne redoutez pas les difficultés en raison de l'insuffisance des locaux, du personnel ?

— Pas du tout. Il y a d'abord les écoles établies, dont on peut étendre considérablement les effectifs, au lieu de les maintenir en régression. Quant au personnel enseignant, n'oubliez pas que nous avons quantité d'instituteurs, de professeurs, de techniciens, d'artistes sans emploi et qui ne demandent qu'à bénéficier de quelques indemnités en tirant parti de leur savoir dans une belle mission d'éducation.

— Vous avez donc confiance dans le succès des mesures que l'on va prendre, demandons-nous encore.

— Oui, si la population ouvrière et ceux qui ont mission de la guider et de la conseiller, veulent comprendre la grandeur sociale de l'œuvre d'enseignement que peut constituer la tentative de prolongation de la scolarité que l'on annonce. Evidemment, nous étions en droit d'espérer plus d'un coup.

Mais je crois que l'on aurait mauvaise grâce à ne pas tirer parti de l'expérience que l'on va tenter. N'oubliez pas que celle-ci va comporter aussi deux facteurs dont nous avons toujours été partisans : l'application de l'orientation professionnelle préalablement à l'admission à l'école et au travail, et l'extension de l'enseignement professionnel féminin, de façon à faire sortir celui-ci du cadre des métiers traditionnels et souvent périmés.

— Et votre conclusion ?

— C'est fort simple. Dès qu'auront paru les arrêtés qui devront probablement être pris, il faudra se mettre à la besogne. J'ai l'impression que l'on ne fera pas en vain appel à la bonne volonté des provinces, des communes et de nos organisations politiques et syndicales.